



Province de Luxembourg  
 Arrondissement de Neufchâteau  
**COMMUNE de BERTRIX**

## **P.V. du Conseil communal du 26 novembre 2015**

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre- président,  
 MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.  
 MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, ~~Philippe KLELS~~, Pierre DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, ~~Alain NOËL~~, Conseillers.  
 Jean-Louis DUFOUR, Directeur général ff.

Absents : MM. Philippe KLELS et Alain NOEL.  
 Monsieur Léon COLLIN entre en cours de séance.  
 La séance est ouverte à 20h00.

---

### **N°194 : Approbation du P.V. de la séance du 29.10.2015**

Le Conseil,  
 Réuni en séance publique,

Le P.V. de la séance du 29.10.2015 est approuvé à l'unanimité.

---

### **N°195 : Arrêtés de police du Bourgmestre**

Le Conseil,  
 Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 22.10.2015 : Cortège Halloween ORGEO : circulation alternée rues du Briga et de l'A de l'A le 30.10.2015.

---

### **N°196 : Modification budgétaire n° 2 – ordinaire et extraordinaire du CPAS**

Le Conseil,  
 Réuni en séance publique,

Vu la modification budgétaire n° 2 telle qu'adoptée par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 24.11.2015;  
 Sur présentation de Madame la Présidente,  
 Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,  
 A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire **n° 2** – service **ordinaire** – exercice 2015 – du CPAS, sans majoration de l'intervention communale :

	Recettes	Dépenses	SOLDE
Budget initial/MB 1	4.059.297,31	4.059.297,31	
Augmentation	108.051,90	283.976,53	- 175.824,63
Diminution	123.876,88	299.701,51	175.824,63
Résultat	4.043.472,33	4.043.472,33	

A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 2 – service **extraordinaire** – exercice 2015 – du CPAS, sans majoration de l'intervention communale :

	Recettes	Dépenses	SOLDE
Budget initial/MB 1	2.570.234,21	2.570.234,21	
Augmentation	411.597,58	232.720,08	178.877,50
Diminution	632.315,17	453.437,67	- 178.877,50
Résultat	2.349.516,62	2.349.516,62	

---

**N°197 : Approbation du budget 2016 de la Bibliothèque publique**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2016 de la Bibliothèque publique comme suit :

RECETTES – DEPENSES : 205.522,41 €  
avec un subside communal de 80.972,41 € et une intervention dans les frais de 7.110,00 €.

Monsieur Léon COLLIN entre en séance.

---

**N°198 : S.R.I. Frais admissibles : régularisation 2014 – comptes 2013**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Vu la lettre du 12.11.2015 par laquelle Monsieur le Gouverneur communique l'arrêté fixant les quotes-parts et redevances des Communes établies le 01.07.2015;

A l'unanimité, émet un avis favorable sur la régularisation 2014 à apurer (comptes communaux 2013) pour le Service d'Incendie :

Montant à percevoir : 330.587,89 €  
Montant déjà perçu : 358.560,76 €  
Montant à payer : 27.972,87 €

---

**N°199 : Fourniture matériel de bureau : adhésion au marché provincial**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide d'adhérer au marché provincial relatif à l'achat de fournitures de bureau tel que conclu avec la S.A. Lyreco Belgium pour l'année 2016.

---

**N°200 : Consommables informatiques : adhésion au marché provincial**

CC 26.11.2015

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide d'adhérer au marché provincial relatif à l'achat de consommables informatiques tel que conclu avec la S.A. Miméos pour l'année 2016.

---

***N°201a : Approbation du devis ORES pour remplacement d'un candélabre rue de Lonnoux***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le devis établi par ORES sous la réf. offre n° 20398121, relatif au remplacement d'un candélabre accidenté rue de Lonnoux, au montant de 1.241,91 € TVA comprise.

***N°201b : Approbation du devis ORES pour ajout d'un candélabre et d'un luminaire rue Les Bâtis, 2 à Blanchoreille***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le devis établi par ORES sous la réf. offre n° 20400741, relatif à l'ajout d'un candélabre et d'un luminaire iridium NAHP 50W, rue Les Bâtis, 2 – Blanchoreille à 6880 Bertrix, au montant de 1.651,20 € TVA comprise.

---

***N°202 : Travaux d'interventions ponctuelles mécaniques ou manuelles en voiries pour 2016 - Approbation des conditions et du mode de passation***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 20160023 et le montant estimé du marché "Travaux d'interventions ponctuelles mécaniques ou manuelles en voiries pour 2016", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 83.000,00 € hors TVA ou 100.430,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, article 421/731-60, projet 20160023.

Art. 4: Néant.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

---

***N°203 : Travaux de pose d'isolation phonique à la maison de village de Bertrix - Approbation des conditions et du mode de passation***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 20150036 et le montant estimé du marché "Travaux de pose d'isolation phonique à la maison de village de Bertrix", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 6.500,00 € hors TVA ou 7.865,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2015, MB2, article 163/723-54, projet 20150036 ;

Art. 4: Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire MB2.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

***N°204 : Cahiers des charges pour les travaux forestiers 2016 suivants :***

Abattages dangereux et/ou urgents

Achat de plants

Fourniture et plantation

Application de répulsif contre le gibier

Travaux de dégagement

Travaux d'élagage en grande hauteur et de pénétration

Travaux de gyrobroyage – préparation mécanique du terrain

***N°205 : Echange de parcelles forestières avec Monsieur Laurent NEMERY***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de procéder à un échange avec soulte d'un montant de 6.342,32 € au bénéfice de la Commune, comme suit :
  - La Commune cède les parcelles sises à Jehonville, cadastrées 4<sup>ème</sup> Div. Son A – n° 441F de 16a50ca et 4<sup>ème</sup> Div. – Son A n° 1179A de 59a40ca.
  - Monsieur Laurent NEMERY, rue Robert Willame, 39 à 1160 Bruxelles, cède la parcelle sise à Jehonville, cadastrée 4<sup>ème</sup> Div.- Son A n° 1253A de 52a09ca.
2. L'ensemble des frais liés à cet échange seront pris en charge par Monsieur Laurent NEMERY.
3. L'acte sera reçu par Me Champion, notaire à Bertrix.

***N°206 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale VIVALIA le 15.12.2015***

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale VIVALIA qui se tiendra le 15 décembre 2015 à 18h30 au CUP de Bertrix Route des Ardoisières, 100 à 6880 BERTRIX, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision, du Conseil communal du 20.12.2012, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale de l'Association intercommunale VIVALIA du 15 décembre 2015,
3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale.

---

***N°207a : Assemblée générale de l'intercommunale IDELUX le 16.12.2015***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide:

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'Idelux qui se tiendra le 16 décembre 2015 à 10H00 à l'Euro Space Center de Redu, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 20.12.2012 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale stratégique d'Idelux du 16 décembre 2015 à 10H00,
3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale Idelux, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale.

---

***N°207b : Assemblée générale de l'intercommunale IDELUX – Finances le 16.12.2015***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'Idelux – Finances qui se tiendra le 16 décembre 2015 à 10H00, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 20.12.2012 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale stratégique d'Idelux – Finances du 16 décembre 2015 à 10H00,
3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale Idelux- Finances le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 16 décembre 2015 à 10H00.

---

***N°207c : Assemblée générale de l'intercommunale IDELUX – Projets publics le 16.12.2015***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'Idelux - Projets publics qui se tiendra le 16 décembre 2015 à 10H00, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
  2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 20.12.2012 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale stratégique d'Idelux – Projets publics du 16 décembre 2015 à 10H00,
  3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale Idelux,- Projets publics le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 16 décembre 2015 à 10H00.
- 

***N°207d : Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale AIVE le 16.12.2015***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale AIVE qui se tiendra le 16 décembre 2015 à 10H00 à l'Euro Space Center de Redu, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
  2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale de l'AIVE du 16 décembre 2015;
  3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIVE, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 16 décembre 2015 à 10h00.
- 

***N°208 : Assemblée générale de l'Intercommunale SOFILUX le 17.12.2015***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 17 décembre 2015 de l'intercommunale SOFILUX ;
  2. de charger ses délégués de rapporter à ladite assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;
  3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération ;
  4. de transmettre la présente délibération à l'Intercommunale précitée.
- 

***N°209 : Assemblée générale de l'Intercommunale ORES Assets le 18.12.2015***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18 décembre 2015 de l'Intercommunale ORES Assets ;
2. de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;
3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

**N°210 : Demande de réintégration du programme wallon de Plan Communal de la Nature**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur interpellation de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseiller communal, ainsi libellée :

*« En 1997, la Commune de Bertrix signait un Plan Communal de Développement de la Nature. Le portail de Wallonie explicite clairement ce qu'est un PCDN (<http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn.html?IDC=3158>).*

*Un PCDN est un programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.*

*« Derrière cette dénomination officielle, se cache un groupe de citoyens passionnés par la Nature et prêts à remonter leurs manches (au propre et au figuré !) pour la préserver.*

*Le PCDN est sous la tutelle de la Commune, mais toute personne, qu'elle représente une association, un métier, une activité, un hobby, ou soit simple citoyen y est la bienvenue.*

*Les responsables communaux, naturalistes, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, amoureux de la nature... chacun avec ses compétences, ses attentes et ses contraintes y échangent leurs points de vue et élaborent un programme commun d'actions en faveur de la biodiversité »*

*Chaque commune élabore et développe son propre plan, selon les caractéristiques des milieux et des acteurs présents sur son territoire.*

*Le PCDN est un processus participatif centré sur deux objectifs :*

- *la réalisation de projets,*
- *la sensibilisation continue de l'ensemble de la population.*

*En 2002, le Collège communal de Bertrix informait le DNF de sa décision de ne pas relancer le PCDN.*

*Au vu des objectifs de ce programme, des subsides y alloués et des multiples bénéfices (pour la faune, la flore, mais aussi la population bertrigeoise) engendrés par la mise en place d'un tel programme, nous proposons que la Commune prenne les contacts utiles pour adhérer à nouveau au PCDN.*

*Proposition de délibération :*

*« Considérant que maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal doit être un objectif de l'autorité communale dans le volet de ses compétences en matière environnementale,*

*Considérant que le fait de signer un Plan Communal de Développement de la Nature répond à cet objectif,*

*Considérant que l'adhésion au PCDN permet à la Commune de bénéficier d'un soutien financier et d'une expertise de professionnels de l'environnement, Le Conseil communal de Bertrix, réuni en sa séance du 26 novembre 2015, invite le Collège à prendre les contacts utiles afin d'adhérer au programme de Plan Communal de Développement de la Nature. »*

**Réponse :**

Suite à la fin du contrat de l'éco-conseiller, la Commune, n'ayant plus de membre de personnel pour suivre et développer ce projet PCDN, se consacre à développer d'autres projets analogues en cours (Plan Maya, PCDR, Natagora...) et n'adhérera pas à ce PCDN.

---

***N°211 : Proposition de planifier et de coordonner pour l'an prochain le passage d'un pressoir mobile pour les pommes et les poires à Bertrix***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur interpellation de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseiller communal, ainsi libellée :

*« Nombreux sont les Bertrigeois qui se déplacent chaque année pour faire presser leurs pommes, voire leurs poires à Rachecourt, Virton, Orsinfain ou ailleurs. Des tonnes de fruits font ainsi des kilomètres pour se faire presser et revenir à l'état liquide.*

*Depuis plusieurs années, il est possible de faire venir dans les communes un pressoir mobile qui, moyennant prise de rendez-vous, peut en une journée presser une quantité importante de fruits (à titre d'exemple, la société Mobipresse produit 800 litres/heure).*

*Ce service mobile permet un gain de temps pour chaque utilisateur (qui devrait se rendre à Bertrix plutôt qu'ailleurs) et un gain environnemental dû à la réduction des trajets.*

*Ces sociétés se déplacent moyennant la garantie de disposer d'un minimum de fruits (7.000 kg pour Mobipresse).*

*Nous pensons que la Commune pourrait jouer un rôle dans cette démarche en coordonnant le passage d'un pressoir mobile à Bertrix avec l'une ou l'autre société offrant ce service. Ce serait tout bénéfice pour les bertrigeois et leur environnement.*

*Nous proposons donc que la Commune prenne contact avec plusieurs services de presse mobile, compare les conditions et les prix, choisisse le plus intéressant et planifie, coordonne le passage fin 2016. »*

**Réponse de Monsieur Denis COLLARD :**

Proposition de pressoir mobile à Bertrix retenue.

Un appel sera lancé via la «Revue communale» pour informer et estimer le nombre de ménages intéressés.

---

***N°212 : Vente à la Société PONROL RENOVATION et M. et Mme PONCELET-WENKIN***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Par 16 oui et 1 abstention (R. FRANCOIS), décide :

1. de vendre de gré à gré
  - à M. et Mme PONCELET-WENKIN, rue du Nouvelly, 68 – Jéhonville à 6880 Bertrix, le lot 3 soit 4a 85ca – parcelle sise rue des Munos, au lieu-dit «Pré Ferain» - bien cadastré 1<sup>ère</sup> Div. – Son D n° 194/02A pie ;
  - à la Sprl PONROL RENOVATION, rue du Nouvelly, 68 – Jéhonville à 6880 Bertrix, le lot 4 soit 2a 77ca – parcelle sise rue des Munos, au lieu-dit « Pré Ferain » - bien cadastré 1<sup>ère</sup> Div. – Son D n° 194/02A pieà la somme globale de 11.000 € - onze mille euros.
2. Tous les frais quelconques liés à cette vente seront à charge de l'acquéreur;
- 3 L'acte sera reçu par Maître CHAMPION, Notaire à BERTRIX.